

L'écho du CEDAPA

Bimestriel d'informations techniques du Centre d'Étude pour un Développement Agricole Plus Autonome

n° 44 / novembre-décembre 2002 / 3,81 €

>édito

Après le rêve, le cauchemar

Des contrats territoriaux d'exploitation au rabais

Dès l'annonce du contrat territorial d'exploitation (CTE) par Le Pensec en janvier 1998 au colloque sur l'agriculture durable à Rennes, nous nous étions engagés corps et âmes pour participer à leur élaboration. Après la mesure Rin, le CTE nous paraissait un bon outil pour continuer le travail engagé depuis 1993. Cet outil, en reconnaissant la multifonctionnalité de l'agriculture, "nourrir, employer, préserver" allait permettre d'enclencher un nouveau développement agricole plus en phase avec les attentes de la société. L'économie à court terme n'en serait plus le seul moteur. On se soucierait de la qualité de l'eau, de la qualité des produits, de la biodiversité des paysages, de l'emploi et de la vie sociale, du bien-être animal et du bien-être humain. Bref, dans cette agriculture, tout serait pour le mieux dans le meilleur des mondes.

Doux rêveurs que nous étions !

Presque cinq ans plus tard, malgré les belles envolées de Jacques Chirac sur le développement durable à Johannesburg, la réalité est tout autre. Dès le début de l'été, on nous annonce la suppression de la modulation des aides Pac et la suspension des CTE. Pas de panique, nous dit le ministère : "Suspension n'est pas suppression. Pour preuve de notre sens de l'honneur politique, les contrats signés seront honorés, les contrats instruits mais non signés seront traités à l'automne".

Traités, ils le seront, maltraités même !

Imaginez ! Le traitement proposé à grand renfort de calculettes, pour la phase transitoire (avant le nouveau dispositif CTE annoncé pour le printemps 2003) diminuerait de 40% le montant d'un CTE Cedapa pour une exploitation de 200 000 litres de lait, 55 hectares, et deux actifs. De telles propositions ne sont pas acceptables car elles ne sont pas respectueuses des personnes qui travaillaient à leur projet depuis des mois et des mois.

Elles ne sont pas acceptables surtout car elles relèvent d'une logique financière froide et technocratique et sont bien loin de l'esprit initial des CTE. C'est pour cette raison que le Cedapa a quitté le 8 novembre dernier la CDOA CTE, refusant de rentrer dans une logique de budget au mépris du projet présenté par les agriculteurs.

Suzanne Dufour, administratrice du Cedapa, Hillion.



La photo des vingt ans ! Un numéro de l'écho du Cedapa spécial 20 ans est en préparation : au sommaire rappels historiques, témoignages et surtout, surtout les perspectives pour les années à venir

>dans ce numéro

- ➔ p 2 : actu Cedapa, les groupes et le CTE
- ➔ p 3 : travaux de saison, herboscopie
- ➔ p 4, 5 et 6 : zoom sur les bienfaits du lait, de l'herbe et la valorisation
- ➔ p 6 : installation-scopie
- ➔ p 7 : réglementation environnementale et systèmes herbagers
- ➔ p 8 : réduire ses consommations d'énergie, avec le solaire

Assemblée générale du Cedapa

le 12 décembre 2002
à la Maison des agriculteurs à Plérin
à partir de 10h30

La vie des groupes

Difficile, difficile, difficile, cette fin d'année pour les groupes locaux. Si les besoins de formation restent, à vos dires, importants et variés, la participation aux groupes est faible, trop faible, au point que certaines sessions ont dû être annulées : manque de temps, et d'envie ? Vos avis nous intéressent, et rendez-vous, dans tous les cas, au premier semestre 2003.

- **Trégor** : 26 septembre - une journée sur la gestion des stocks, sur pied et pour l'hiver, en système herbager, chez Michel Le Voguer de Tréguidel, qui pratique un système herbager hors cahier des charges Cedapa. Faible participation, même si, aux dires des participants, on est loin d'avoir fait le tour de la question !

28 octobre - journée sur l'organisation du travail chez Yves Allain, à Lanvellec. L'objectif : réduire au maximum le travail d'astreinte et gérer au mieux les pics de travail saisonniers. Il y a une marge de progrès dans chaque ferme, à condition d'analyser sa façon de travailler : comptabiliser le temps affecté à chaque tâche pour se comparer au temps de travail des autres membres du groupe.

Prochaine journée : le **28 novembre**, sur la réduction des charges (opérationnelles et de structure), en s'appuyant sur les données des exploitations herbagères suivies dans le cadre de Stéréo, qui montrent que des marges de progrès existent.

- **Sud-Ouest** : une seule journée sur la gestion du pâturage. La formation est annulée par manque de participants.

● **Mené** : une journée sur les céréales et les mélanges céréaliers : facilité de conduite, rendement assuré, les mélanges céréaliers ont cependant une composition finale variable et... aléatoire. Le 12 novembre, journée sur la durabilité : c'est quoi pour nous, l'agriculture durable, comment évaluer la durabilité de son exploitation, et l'améliorer.

● **Rance** : le 24 septembre, le groupe s'est réuni sur le thème des prairies à flores variées. La société TMCE a présenté ses activités et les produits qu'elle propose pour ces types de prairies. TMCE a aujourd'hui trois ans de recul sur les prairies complexes. A reprogrammer avec plus d'agriculteurs. La journée avec Velay Scop a dû être reportée à février.

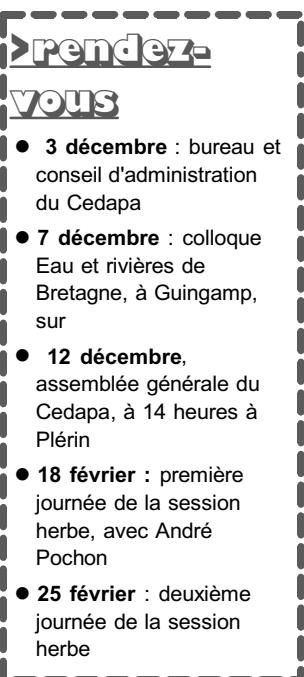
Une trentaine de participants aux journées "plan de fumure"

Des journées sur la durabilité seront proposées dans les groupes au premier trimestre 2003, la première **sur le Gouët, le 23 janvier, et sur le Trégor, le 30 janvier**.

Formations départementales

Session herbe reportée au début d'année, avec André Pochon, l'institut de l'élevage et le contrôle laitier.

De même pour la session CTE, actualité oblige.



Le Cedapa au Ministère sur le CTE

La période transitoire : pas question de revenir sur la moyenne départementale à 27 000 €. Même si le ministère reconnaît la maladresse et l'inadéquation de la méthode à la réalité du terrain. Au cas où nous ne l'aurions pas compris, on nous a rappelé que les 27 000€ ne sont qu'une moyenne. Certes. Mais quand le CTE minimum pointe déjà dans le département à 27 000 €, cela laisse entrevoir un maximum proche de la moyenne ! Dans le même registre, la transparence GAEC n'est pas remise en cause, mais la

moyenne s'applique au contrat ! ... En gros, on garde les mêmes objectifs, on ne met pas en cause le travail fait auparavant, mais comme il y a peu de sous dans les caisses, on gère la pénurie !

La nouvelle mouture CTE, qui sortira au printemps 2003 : "*la règle devrait s'appuyer sur une échelle de critères qui aiderait à déterminer la répartition d'une enveloppe budgétaire limitée*". Comprendo ?

Chaque région bénéficiera d'une enveloppe en fonction de ses besoins. La

Chantier en cours

↗ Un projet sur les **références technico-économiques** des systèmes laitiers herbagers a vu le jour au sein du réseau agriculture durable (Rad). L'objectif : travailler sur des critères pertinents pour caractériser au mieux nos exploitations. Dernière réunion en date le 31 octobre à Nozay

↗ La réflexion autour de la charte de **développement pérenne** de l'agriculture bretonne, en lien avec Inpact, continue, pour proposer des actions pour favoriser l'agriculture durable.

Le Cedapa a participé...

↗ au colloque de l'association française pour la production fourragère (AFFP) sur la **multifonctionnalité des prairies** à Paris le 24 octobre (compte-rendu dans le prochain numéro)

↗ au **forum social** de Lannion, qui réunissait de nombreuses associations engagées dans le développement durable, autour d'Attac. Le Cedapa est en particulier intervenu dans un débat autour de l'agriculture et de l'environnement, pour montrer les alternatives possibles pour un autre développement agricole.

CDOA choisira les mesures les plus appropriées pour répondre aux enjeux prioritaires de chacun des territoires qu'elle aura défini.

Bref, nous voici revenus au temps où il "fallait-faut-faudra" à nouveau argumenter sur l'intérêt de nos mesures systèmes qui répondent à l'objectif principal... sans consommer plus d'aides publiques... si l'on prend en compte les primes PAC... A nous de reprendre le bâton de pélerin et de convaincre du bien fondé de cette action 1-4 qui est signée par près de 200 paysans sur les Côtes

d'Armor.

Le Cedapa a rappelé l'intérêt de traiter les mesures globales dans une enveloppe spécifique : cela semble bien avancé pour la conversion à l'Agriculture Biologique, reste à convaincre pour l'action 1-4.

Pour les **CTE petites exploitations**, la mesure est aussi portée par ce nouveau Ministre, du fait de sa sensibilité aux questions de l'agriculture de montagne. Pour l'instant elle est à l'étude à Bruxelles et ne pourra être financée que sur du co financement européen, c'est-à-dire pas avant 2004 !

Herbe plat unique, le plus tard possible !

La Grande Isle

A ce jour, j'ai en bâtiment six gros bovins en finition, ainsi qu'une dizaine de broutards. Tout le reste du cheptel est encore à l'herbe, y compris sept taureaux qui reçoivent 3 kg de blé chaque jour. Leur croissance est de 1,200 kg par jour depuis la mise à l'herbe le 7 avril.

Septembre a été sec, ce qui a ralenti sérieusement la pousse de l'herbe. Nous avons réintro-

duit les parcelles de foin dans le circuit le 27 septembre pour une durée de 17 jours. Nous avons pu également faire un deuxième passage sur la pâture semée sous couvert de céréales (1 ha 20).

Lors des pluies abondantes d'octobre les vaches boudaient l'herbe sur pied de 60 jours de repousse. Celà va mieux dès que la pluie s'arrête, mais il faut quand même les faire insister. (Nous ne mettons pas le

râtelier au champ). Les vélages sont commencés.

Au fait, le Banvel sur les chardons, c'est "zéro patate". Selon le technicien, il y aurait en tout quarante espèces de chardons, et le banvel n'agit pas sur toutes !

Pascal Hillion, Saint-Bihy

La Guénochais

Salut à tous. En septembre, il y a eu une poussée correcte, ce qui a permis de maintenir les vaches

en ration herbe unique jusqu'au début octobre.

Début octobre, 5 à 6 kg de matière sèche de foin ou d'enrubannage, en alternance un jour sur deux, sont distribués le matin après la traite. Le soir on donne 4 à 5 kg de matière sèche d'herbe en zéro pâturage provenant de nouvelles prairies ray-grass hybride / trèfle violet, implantées en 2001, ce qui fait une cinquième fauche pour la saison.

Fin octobre, les vaches ne pouvant plus aller pâtrir certaines parcelles humides, la distribution de foin et d'enrubannage est devenue journalière : 5 à 6 kg de foin et 5 à 6 kg d'enrubannage chaque jour. Il n'y a donc presque plus d'herbe.

Depuis la mi-octobre, il est distribué, le matin, un kilo de triticale aplati.

Claude Loncle, Sévignac

>en bref

Un CD-rom sur les paniers de Guivoas



Installée en maraîchage sur un hectare au Guivoas en Lannebert (Goëlo, Côtes d'Armor), Monique Mouvaux a mis en place un système de livraison par abonnement de la production de son jardin. Ce faisant, elle a construit avec ses soixante abonnés une relation qui dépasse de loin le cadre marchand : les paniers hebdomadaires du Guivoas contiennent des légumes, des fruits cultivés en bio mais ils véhiculent aussi, à l'aller et au retour, des recettes, des informations, des réflexions, des invitations.

De toute cette expérience, Monique et ses amis ont tiré un CD-rom qui marque le dixième anniversaire des "paniers du Guivoas". Photos et textes retracent avec poésie et philosophie cette aventure collective qui préfigure peut-être des modes de distribution où le consommateur ne se contente pas d'acheter sans réfléchir aux conséquences de son acte et où le producteur ne se contente pas de produire et vendre.

Si vous n'avez pas le bonheur de faire partie des abonnés aux paniers du Guivoas, vous pouvez quand même partager leur histoire en demandant, contre 8€, le CD-rom (au format pdf c'est-à-dire lisible avec le petit logiciel Adobe Acrobat Reader présent sur le CD) à Monique Mouvaux, le Guivoas, 22290 Lannebert.

> il est temps...

- d'arracher vos rumex avec des outils à manche, pour les plus courageux, quand les terrains sont bien humides,
- de raser, raser, raser les prairies avant l'hiver, si toutefois le temps et la portance des sols le permettent, avant de laisser reposer les prairies. N'abîmer surtout pas votre capital trèfle blanc en laissant les animaux piétiner les parcelles ! On ne vous apprend rien en disant que les avis divergent sur le repos hivernal des pâtures (même au sein de la commission écho...) ! La prudence invite cependant à laisser, si possible, 2 mois de repos aux prairies.
- de curer les rigoles,
- d'entretenir les haies et les talus,
- de faire les piquets de clôtures pour le printemps prochain,
- de mettre les papiers en ordre, histoire de rester à l'abri ! L'hiver est aussi le temps privilégié des formations de groupe.

*Laurence Le Métayer-Morice,
Pommerit-le-Vicomte*

> zoom sur congrilait 2002

La France, pays de grande tradition laitière, accueillait cette année le Congrès Mondial du Lait. Analyser les tendances, les évolutions, échanger et confronter les avis, réfléchir et dessiner les contours de la filière lait de demain, tels étaient les objectifs de ce grand carrefour international.

Le CONGRILAIT a souvent placé l'amont de la filière (production, transformation) au cœur des débats. Cette année, le programme cédait du

terrain à de nouveaux enjeux :

- une plus grande écoute du consommateur,
- les questions de nutrition et de santé,
- le rôle de la grande distribution dans la commercialisation.

Le CEDAPA était présent pour présenter les premiers résultats du programme de recherche sur la qualité du lait et des fromages. Morceaux choisis parmi 260 interventions, 7 conférences, 6 symposiums, l'ensemble correspondant à 19 jours de travail...

Se soigner en mangeant

Les produits laitiers nous protègent des maladies

Yaourts, laits fermentés et fromages contiennent une quantité incroyable de micro-organismes, parmi lesquels les probiotiques (les lactobacilles, les bifidobactéries...etc), dont les bénéfices sur la santé sont encore mal connus.



Le marché des yaourts et des laits fermentés est marqué par une forte dynamique, tant en Europe que dans le reste du monde. En 10 ans, les taux de progression sont très importants : + 42% en France, +35% en Allemagne, +80% en Espagne...

"Nous ne sommes qu'au début d'une nouvelle ère de découvertes et de développement...", affirme Christine Cherbut de l'INRA. Les premières études montrent le rôle potentiel de certains probiotiques dans la prévention du cancer colique (...pour le moment chez le rat...), dans la diminution du taux de cholestérol (toujours chez *rattus rattus*), ou encore dans la protection contre les infections pulmonaires (...chez la souris...).

Chez l'homme les résultats suggèrent que quelques bactéries contenues dans les yaourts sont efficaces pour la prévention des diarrhées infectieuses des enfants. D'autres sont utiles pour réduire le risque de caries dentaires et certaines ont des vertus protectrices contre les maladies

atopiques (allergies, eczéma...).

Les micro-organismes que contiennent les fromages sont essentiels pour l'alimentation humaine, la conservation des aliments et la diversité des goûts. Selon Jean-Claude Gillis, directeur technique à l'ATLA (Association de la Transformation Laitière française), ils... "peuvent avoir des actions positives sur l'organisme". La consommation de fromages améliorerait les défenses immunitaires.

Le bénéfice pour la santé, un outil de promotion commerciale

L'enjeu à venir est d'identifier les souches de probiotiques et ensuite de déterminer sous quelle forme ces micro-organismes doivent être consommés, puis de définir la quantité nécessaire et suffisante pour un effet bénéfique.

Une étude internationale (MSM - France) montre une "grande convergence sur la reconnaissance de bénéfices santé liés à la consommation de yaourts et laits fermentés". Aujourd'hui, la préoccupation "santé" est une constante dans le comportement du consommateur. Nos transformateurs et distributeurs, aidés des gens du marketing et de la communication, ont déjà compris l'intérêt de ces études : les bénéfices nutritionnels et les allégations santé seront les moteurs des ventes à l'avenir. Rassurer le consommateur, lui proposer des produits sains pour lui et sa famille, rien de tel pour doper la consommation.

Marc Morelle, Cedapa

Traçabilité... Il est désormais possible de caractériser avec précision la provenance géographique des produits, à travers des traceurs ou des capteurs. Ainsi, par l'analyse des composés aromatiques d'origine végétale (les terpènes) présents dans le fromage, il est facile d'identifier le terroir d'origine du lait. Autre exemple, par des mesures sur la composition isotopique de certains atomes, les beurres allemands ont pu être classés selon la région de production du lait.
Afin d'éviter les fraudes sur la qualité des produits et dans une optique de préservation du patrimoine "gustatif", la législation ne devrait pas tarder à se doter de ces outils de contrôle.

Oméga 3 / Oméga 6

De l'herbe pour retrouver l'équilibre

L'industrialisation de l'agriculture a déséquilibré notre alimentation : trop d'Oméga 6, pour trop peu d'Oméga 3. La solution ? Enrichir les aliments en Oméga 3, ou revenir à des systèmes herbagers...

Les apports nutritionnels conseillés* préconisent un ratio de 5 pour l'apport d'acides gras Oméga 6 par rapport aux Oméga 3. Or, la valeur de ce rapport dépasse couramment 15 dans notre alimentation "moderne". Ce n'est donc pas tant la quantité d'Oméga 3 qui est importante mais bien le rapport entre les deux acides gras.

L'alimentation humaine est aujourd'hui trop riche en Oméga 6. Le Docteur Simopoulos (chercheur grec) explique que "*l'agriculture actuelle a augmenté sa production en utilisant les aliments à base de céréales pour l'alimentation du bétail. Or les céréales sont riches en Omega 6 (maïs par exemple). Par conséquent, les techniques agressives de l'agriculture industrialisée ont diminué la teneur en acides gras Omega 3 de nombreuses denrées : légumes verts, viande des animaux domestiques, lait, œufs et même poisson*".

L'homme s'est construit sur l'équilibre

Et de rajouter : "Ce déséquilibre peut être mis en évidence en comparant les produits de l'agriculture moderne avec les plantes et les animaux sauvages. On estime que l'évolution de l'homme s'est faite sur un rapport Omega 6/Omega-3 de 1/1 en provenance à la fois de source animale et de source végétale. A l'heure actuelle, les aliments végétaux ont un rapport 10/1. La viande, le poisson d'élevage, le poulet et les huiles présentent un rapport de 20 à 25/1".

Et l'herbe là-dedans ?

L'herbe est riche en Oméga 3. Consommée par le ruminant, elle confère aux produits (lait, viande) une quantité importante de cet acide gras essentiel. Une étude américaine conclut sur le bœuf nourri à l'herbe :

"La viande du bœuf nourri à l'herbe est moins grasse que celle du bœuf nourri au grain. La

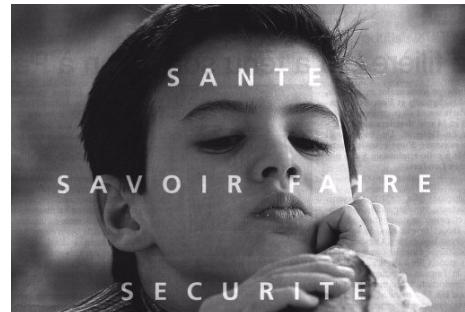
viande du bœuf nourri à l'herbe a un bon profil d'acides gras recommandés d'Omega 6/Omega 3 de 3/1. La viande du bœuf nourri à l'herbe contient d'autres minéraux et vitamines naturels, et c'est une source d'acides linoléiques conjugués (les CLA), facteurs de résistance au cancer, à l'obésité, au diabète et à nombre de maladies auto-immunes".

Plus près de nous, le programme de recherche sur la qualité du lait mené avec l'INRA et Entremont a montré des teneurs plus importantes en Oméga 3 dans les laits "herbe" que dans les laits "maïs". D'autres analyses sur la matière grasse des laits sont en cours, nous en reparlerons prochainement.

Et après ? Quelle autonomie, quelle durabilité ?

Alors que peut-on faire ? Que doit-on faire ? Compléter l'alimentation des bovins pour rééquilibrer le dosage en acides gras essentiels ? Ou plutôt donner une ration herbagère de base riche en Oméga 3 ? Chacun pourra y réfléchir, d'autres ont déjà choisi...

*Marc Morelle, Cedapa
* ANC, 3ème édition, 2001*



La santé, une préoccupation croissante du consommateur

On distingue 3 catégories d'acides gras

- acide butyrique: (saturé) : graisses animales, beurre, etc..
- acide oléique (mono insaturé): huiles végétales fluides (olive, arachide, ...)
- acide linoléique (poly insaturé): maïs, tournesol, soja.. c'est parmi eux que l'on compte les acides gras essentiels ou AGE

Les AGE : Acides Gras Essentiels

Un acide gras est qualifié d'essentiel lorsque l'organisme ne peut le fabriquer qu'en petite quantité voire pas du tout. Les AGE doivent, par conséquent, être apportés par la nourriture quotidienne ou par une supplémentation appropriée.

Les AGE sont indispensables à la constitution des cellules, au métabolisme du cholestérol et à l'élaboration de molécules intervenant dans la régulation de la tension artérielle, l'élasticité des vaisseaux, les réactions anti-inflammatoires, la (dés)agrégation des plaquettes sanguines...

Parmi eux, Oméga 3 et Oméga 6 font aujourd'hui l'objet de toutes les attentions car leur rôle a été mis en évidence dans ces processus.

>en bref...

Et le régime crétois ?

Le Docteur Simopoulos s'est intéressé aux œufs pondus sur l'île et surtout à l'alimentation des poules. La poule de basse cour consomme de l'herbe, des insectes, des figues, de l'orge, un peu de maïs et surtout

beaucoup de pourprier. Ce dernier est le légume vert le plus riche en Oméga 3 connu à ce jour. Les œufs ont un rapport Oméga 6/Oméra 3 de 1,3/1 alors que ceux du commerce présente un ratio de 19,4/1...

Il en va de même pour les autres produc-

tions : l'alimentation des animaux (homme y compris) est la clé de l'équilibre entre les acides gras.

Le lin, source de "bons Omégas"

Une PME bretonne commercialise un aliment à base de lin extrudé. Donné en

complémentation aux vaches laitières, il permet au lait de s'enrichir en Oméga 3 et ainsi de diminuer le rapport entre les Oméga 6 et 3. Une filière de valorisation de ce lait s'est aussi mise en place, "lait enrichi aux Oméga 3".

> point de vue

Valoriser le lait herbager ?

"Oui, mais en misant sur la confiance, pas sur la peur".

Difficile de positionner notre cahier des charges dans ce type de congrès, tant les échelles sont grandes, tant les enjeux sont importants, tant les volumes sont gigantesques... Pourtant notre lait herbager a des atouts, nutritionnels (voir article sur les Oméga 3), mais pas uniquement. C'est avant tout un lait produit différemment. Au delà de l'aspect

technique de production laitière, c'est une agriculture durable que les paysans mettent en pratique sur leurs fermes : agriculture économe, autonome, équitable, respectueuse des ressources naturelles... Pour nous faire reconnaître, il nous faut communiquer... mais attention à ne pas se tromper d'argument, n'est-ce pas Joseph ?

"Utiliser le thème de la sécurité alimentaire, voire des différents ajouts nutritionnels dans certains aliments, c'est sans doute jouer sur la peur des consommateurs : peur des producteurs, du lendemain, de la maladie... et de la mort..."

"Chacun le sait, la peur est mauvaise conseillère. N'est-ce pas elle qui provoque

chez l'homme les réactions les plus basses : dépendance, méfiance, repli, rejet, amertume, haine... Est-ce à partir de tels ressentiments que nous pouvons éléver de nouveaux rapports entre producteurs et consommateurs ? Proposer au consommateur des produits sûrs, parce qu'ils sont produits dans le respect des cycles bio-

giques et écologiques, c'est sans doute faire appel à des notions de confiance de la part des consommateurs. Confiance qui appelle à son tour des notions de responsabilisation des deux parties, et donc qui permet à chacun de grandir dans sa démarche de production, ou de consommation".

Marc Morelle et Joseph Cabaret



> fermoscopie

S'installer avec 32 hectares et 150 000 litres de lait

Yannick Legrand, 23 ans, BTA en poche, décide de s'installer en 1996 sur la ferme familiale : 32 ha, 83 000 litres de lait et 5 beufs produits par an. Il demande les aides, et une rallonge de quota. Pour bénéficier des aides, encore faut-il faire le stage 6 mois, sur une exploitation à plus de 50 km du domicile familial. Sa mère est seule sur l'exploitation, Yannick ne peut pas s'absenter. Son installation n'est pas validée, et Yannick reste aide familial. Quatre années passent, et le projet d'installation revient en 2000. Cette fois, Yannick accepte de faire son stage 6 mois, si toutefois il est aménagé : il souhaite trouver une ferme similaire à la sienne, proche de son domicile et, si possible, engagée dans un système herbager.

Un système herbager, pour maîtriser les charges

Un membre de la commission installation, alerté sur son dossier, négocie un stage étalé sur un an, et pense à la Scea de la Guénochais (2 UTH, 150 000 litres de lait sur 34 ha) pour recevoir Yannick. Les conditions d'installation sont proches, le système correspond, les kilomètres aussi (15, seulement). Le stage démarre en décembre 2000 et se prolonge jusqu'en octobre 2001 : 2 à 3 journées par semaine, de 9h à 18h environ, afin de permettre à Yannick de faire la traite chez lui le matin et soir. Un rythme qui correspond bien au jeune : le fait d'avoir son stage sur toute une année lui permet de voir toutes les saisons, l'époque où il y a beaucoup d'herbe, celle où il faut taper dans les stocks.

Yannick découvre surtout le pâturage en paddock, lui qui laissait de grande surfaces ou travaillait avec un fil avant. (Résultat : il avait beaucoup de travail et perdait de la repousse, vu que les vaches passaient 5 à 6 jours sur la même parcelle). Yannick voit aussi comment se prennent les décisions importantes du printemps, quand, par exemple, tu dois choisir de retirer des parcelles pour les faucher.

Le stage lui a permis de comprendre le fonctionnement d'une exploitation en bio et d'en appréhender les difficultés. Il l'a aussi conforté dans l'idée qu'il peut rendre son exploitation viable à condition de maîtriser les charges.

Ne disposant pas de bâtiment fonctionnel et compte-tenu de l'augmentation du cheptel (le quota passe de 80 000 à 140 000 litres), Yannick est dans l'obligation de construire une stabulation libre avec fosse. Le CMB accepte de financer le projet : bâtiment avec aire de couchage paillée et trottoir auto nettoyant (28 places), fermé sur 3 côtés, salle de traite d'occasion (2x3), fosse géomembrane de 280 m³ pour un montant toute entreprise de 80 000 euros. Pour faire quelques économies, Yannick envisage de faire certains travaux de maçonnerie.

Dernière difficulté à surmonter, des vestiges gallo-romains sur le site de la future stabulation, qui ont repoussé les travaux au mois de novembre ! Mais cette fois, tout est en route...

Claude Loncle, Sévignac

L'environnement réglementaire et les systèmes herbagers

Fertilisation des cultures, blocage des effectifs en zone d'excédents structurels, systèmes alternatifs de mise aux normes. Le Cedapa a organisé le 17 octobre 2002 une réunion d'information avec Bernard Didier de la DDAF, pour répondre aux interrogations des éleveurs en systèmes herbagers.

Directive nitrates : attention aux prairies, et aux effectifs d'animaux

> Fertilisation azotée des prairies

0 unité (organique + minéral) la 1ère année

50 unités maxi sur ray gras anglais-trèfle blanc à plus de 35 % de trèfle blanc (soit environ 10 tonnes de compost par ha en tenant compte des arrière-effets).

160 à 280 unités sur les autres prairies, avec abattement de 40 unités s'il y a entre 20 et 35 % de trèfle blanc

> Fertilisation azotée après retour-nement de prairies

50 unités maxi sur céréales (implantation avant le 15 novembre), aucune fertilisation azotée sur maïs ou betteraves.

> Azote constant en zones d'excédents structurels (ZES)

Il est interdit d'augmenter ses effectifs d'animaux en ZES sauf attribution supplémentaire de quota laitier ou de droit à primes vaches allaitantes.

Ceci est un point de litige important car il exclut toute démarche de désintensification nécessaire quand on passe en système herbager. Le CEDAPA engage des démarches pour modifier ce point.

> Cahier de fertilisation - plan de fumure

L'administration veillera, lors des contrôles, à la bonne tenue de ces documents, et surtout à la cohérence des deux documents. Par contre, pas de réponse quant à la marge acceptée entre la théorie et la pratique. Le plan de fumure est obligatoire dans toutes les fermes situées en zone d'action complémentaire (soit 80 % du territoire costarmoricain) : à faire avant le 31 mars 2003.

> Dérobées et cultures intermédiaires "pièges à nitrates" (Cipan)

L'indemnité compensatoire à la couverture des sols (ICCS) n'est pas cumulable avec la réduction d'intrants (Rin). Elle est cumulable avec le CTE pour ceux qui n'ont pas choisi la mesure "couverture des sols". Toute fertilisation et tout traitement phyto sont interdits sur l'interculture dans le cadre du CTE, qu'on demande ou non à bénéficier de l'aide. Le pâturage n'est autorisé qu'après le 1er février.

Plus qu'un mois pour le PMPOA : adhérez, vous verrez ensuite

Ceux qui veulent bénéficier des aides pour se mettre aux normes ont jusqu'au 31 décembre 2002 pour adhérer au nouveau PMPOA. Pour ce faire, juste un formulaire recto-verso appelé "déclaration d'intention" à remplir et à renvoyer à la DDAF avant le 31 décembre de cette année. A ce jour, la DDAF est inquiète du faible retour (116 sur plus de 3000 attendus). Les fermes qui ne respectent pas la directive nitrates et qui ne s'engagent pas dans le PMPOA II seront exclues de tous les dispositifs d'aide publique à l'investissement, dès le 1er janvier 2003. Si cette déclaration n'est pas obligatoire, elle permet donc de prendre date. La DDAF souligne que "les dossiers seront traités dans l'ordre d'arrivée".

> le dossier PMPOA

Après cette adhésion, le dossier à réaliser est composé d'un diagnostic (Dexel) suivi d'un dossier d'amélioration des bâtiments et des pratiques agronomiques. Ces deux dossiers sont subventionnés respectivement à 1 160 € et 1 530 €, pour un coût total estimé par la Chambre d'agriculture à 3 000 € au moins. La DDAF promet de

traiter les dossiers dans un délai de 4 mois ; les "dexelistes", techniciens agréés pour réaliser les Dexel, ne semblent pourtant pas tout à fait prêts à répondre aux demandes immédiates.

Le dépôt de ce dossier est à faire au plus tard au 31 décembre 2005. A noter que les signataires d'un contrat territorial d'exploitation ont deux ans pour réaliser leur mise aux normes, à compter de la date de la signature.

> Systèmes alternatifs / eaux blanches et eaux vertes

Fossés lagunants et filtres à sable sont agréés au niveau national, mais pas encore par les administrations locales. Les cahiers des charges pour l'auto-construction de ces systèmes devraient bientôt être rendus publics. Quant à l'épandage de surfaces pour les eaux faiblement chargées, l'administration reste ferme sur l'interdiction d'épandage du 15 novembre au 15 janvier (code national des bonnes pratiques agricoles), même sur pâture (rappelons que le cahier des charges du Cedapa autorisait l'épandage à moins de 45 unités d'azote par ha pendant cette période).

L'ECHO vous tiendra au courant de l'évolution sur ces questions.

> Taux de subvention

Les taux de subvention sont sensiblement les mêmes que dans le PMPOA I. Par contre, on peut s'attendre à de mauvaises surprises sur les travaux éligibles. Alors que la DDAF encourage tout le monde à entrer dans la démarche Dexel, certains conseillers incitent au préalable à étudier le retour de subventions avant d'entrer dans une procédure longue et lourde à leurs yeux.

Pascal HILLION, Saint-Bihy

> solaire

Vers plus d'autonomie énergétique au pays de Vitré (35)

Réduire la consommation de la ferme et utiliser l'énergie solaire

Dominique et Odette Fourmont, producteur de lait bio à Erbrée, ne consomment plus, entre l'exploitation et l'habitation, que 8000 kWh par an, dont la moitié seulement sont fournis par EDF. Grâce à l'énergie solaire et, aussi, aux économies d'énergie.

"On avait pensé à la méthanisation, mais on n'avait pas assez de fumier. On avait aussi pensé à utiliser la chaleur du lait, mais on n'avait pas assez de lait. Du coup on a utilisé le soleil, celui-là y en a assez et il est à tout le monde ! ". La boutade d'Odette Fourmont cache en réalité une analyse soigneuse de la consommation d'énergie sur l'exploitation. Pendant une année entière, la famille passe au crible les consommations, à l'affût d'alternatives plus économies en énergie : "je débranche tous les autres appareils et je regarde mon compteur. Le plus dur à estimer, c'est le temps de fonctionnement", explique Dominique.

Et il constate : "ce qui consomme, c'est faire du chaud et du froid", le ballon d'eau chaude et le tank à lait. Dominique et Odette vont remplacer le chauffe-eau de la salle de traite

(200 l) et celui de la maison (200 l) par un seul chauffe-eau solaire de 300 litres, alimenté par 6m² de panneaux solaires. Le principe est simple : des panneaux solaires constitués des tubes métalliques noirs, dans lesquels circule un liquide caloporteur résistant au gel, qui va aller réchauffer l'eau du ballon en passant dans un serpentin qui entoure le ballon. "Le solaire marche très bien l'été. En ce moment (mi-octobre) c'est pas terrible, on est à 40°C. Pour ma salle de traite, il me faut 60°C". Du coup c'est l'électricité qui prend le relais, mais pour ne chauffer que la moitié supérieure du ballon, soit un volume de 150 litres, et en demi-saison. L'hiver, c'est la cuisinière au bois qui sert d'énergie d'appoint pour le chauffe-eau.

Le tank à lait, quant à lui, est équipé d'un pré-refroidisseur : deux serpentins - "encore des serpentins, vous allez dire, ils vont tourner dingues" - un pour le lait, l'autre pour l'eau froide, en circulation inversée. "Le lait arrive au tank à la température de l'eau plus deux degrés. Le pré-refroidisseur permet de diviser par deux la consommation du tank", soit une économie d'environ 1300 kWh. Le pré-re-

froidisseur permet en outre de fournir une eau tiède aux vaches, "elles adorent", et d'améliorer la qualité du lait, la lipolyse en particulier.

Dominique et Odette ont aussi mis en place 40 m² de panneaux solaires photovoltaïques, sur le toit des bâtiments : "ce qui compte c'est l'ensoleillement, pas la température". 4.000 kWh sont produits par an, mais pas stockés : l'électricité est consommée immédiatement ou vendue à EDF.

"En combien de temps je rembourse mon affaire ? T'as le temps d'être à la retraite ! ". Si le solaire thermique peut se rentabiliser sur 12-15 ans, c'est beaucoup plus long sur le solaire photovoltaïque. "Quand on parle de rentabilité, on se heurte au prix du kWh d'EDF, qui n'est pas à son prix réel", remarque Dominique. "On fait gaffe : des douches plutôt que des bains, un minimum d'eau pour nettoyer la salle de traite... C'est parce qu'on économise que ça va être rentable".

NG, Cedapa



l'écho du CEDAPA (bimestriel)

2 Avenue du Chalutier Sans Pitié, Bâtiment Groupama, BP 332, 22193 PLÉRIN Cédex, 02.96.74.75.50 ou cedapa@wanadoo.fr
Directeur de publication : Patrick LE FUSTEC.

Comité de rédaction : Pascal HILLION, Olivier JEGOU, Loïc BARBOT, Jean-Pierre GOUELLO, Claude LONCLE, Benoît ALLAIN.

Maquette, secrétariat de rédaction : Nathalie GOUEREC
Abonnements, expéditions : Brigitte TREGUER.
Imprimerie: J'imprime, ZA des Longs Réages, BP467, 22194 PLÉRIN cédez.
N° de commission paritaire : 76787 AS
ISSN : 1271-2159

>annonces

A vendre foin et paille bio.
Tél : 02 96 21 79 65

Exploitation à reprendre à Saint-Aubin d'Aubigné (79), 17,5 ha (possibilité

d'agrandissement), 16 000 poulets label, 110 brebis viande en conversion bio, accueil à la ferme. Volonté intercommunale d'installer. N Manceau, 02 38 52 79 73 (nmanceau@yahoo.fr)

JH 17 ans de Charente

Maritime, recherche stage, 15 jours en décembre, avec hébergement en production laitière. 1ère année Bepa. Non issu du milieu agricole, intéressé par les systèmes alternatifs.

Tél : 05 46 83 12 96 (le soir)

Bulletin d'abonnement à retourner avec votre règlement à

l'écho du CEDAPA BP 332 - 22193 PLERIN Cédex

Nom :

Prénom :

Adresse :

Commune :

CP : Tél :

Profession:

CEDAPA 3801

Je m'abonne pour :

1 an
(7 numéros)

2 ans
(14 num.)

Adhérent CEDAPA ou élève/ étudiant 15 € 23 €

Non adhérent, établissement scolaire 23 € 38 €

Soutien+organismes, entreprises 33 € 50 €

Adhésion 2002 31 €

(Chèque à l'ordre du CEDAPA, prix TTC dont TVA à 2,10%)

J'ai besoin d'une facture